

## Document de synthèse sur la culture suisse de la betterave sucrière

### Importance et contexte

En 2020, environ 4200 agriculteurs cultivaient la betterave sucrière sur 17 750 hectares, dont 1200 hectares en IP-Suisse et 150 hectares selon le cahier des charges de Bio Suisse. De ce fait, la surface en betteraves sucrières représente 5 % des terres assolées ouvertes. Sucre Suisse SA est la seule entreprise de Suisse à traiter des betteraves sucrières et dispose de deux sites à cet effet, l'un à Aarberg et l'autre à Frauenfeld. Les 1,4 million de tonnes de betteraves sucrières récoltées en moyenne permettent de produire 240 000 tonnes de sucre chaque année, ce qui correspond à un taux d'auto-provisionnement de 70 %. Si les besoins de l'industrie alimentaire exportatrice sont pris en compte, le degré d'auto-provisionnement sous l'angle du « Swissness » ne s'élève plus qu'à 55 %. Le sucre est considéré comme un produit d'importance stratégique en Suisse. Tous les sous-produits, tels que la pulpe de betterave, la mélasse, la chaux de betterave et la terre, sont recyclés.

La Suisse est fort adaptée à la culture de la betterave sucrière en raison des conditions pédologiques et climatiques. Les rendements se situent dans la moyenne européenne. Grâce à leur système racinaire profond, les betteraves ameublissent le sol, ne dépendent en général pas de l'irrigation et, comme culture sarclée de printemps, elles jouent un rôle important dans un assolement diversifié. Ce point revêt une importance croissante, car au fur et à mesure que des substances phytosanitaires sont retirées du marché, l'intérêt pour l'assolement grandit à nouveau. La valeur de la production des betteraves sucrières s'est élevée à 111 millions de francs dans les comptes économiques de l'agriculture de 2020. La betterave sucrière revêt une grande importance dans les régions de grandes cultures de Suisse occidentale et orientale, où une part significative des surfaces lui est consacrée.

### Défis

Le prix du sucre en Suisse est étroitement lié à celui dans l'UE en raison des accords bilatéraux. Pour le sucre compris dans les denrées alimentaires transformées, aucun droit de douane n'est perçu dans le trafic entre l'UE et la Suisse, et aucune restitution ne peut être accordée (zéro droit, zéro aide à l'exportation = solution dite du double zéro). La suppression des quotas sucriers en 2017 s'est ensuivie d'une forte hausse de la production sucrière dans l'UE, si bien que les prix se sont rapprochés du bas niveau du marché mondial. En conséquence, les prix du sucre et des betteraves ont aussi connu une forte baisse en Suisse. La surface a reculé de 21 000 ha en 2014 à 16 000 ha en 2021. Dès lors, les deux sucreries du pays ne peuvent plus tourner à plein régime. La Confédération soutient l'industrie sucrière par des mesures d'aide temporaires de 2019 à fin 2021, à savoir une protection douanière minimale de 70 francs/t de sucre et une augmentation de 300 CHF de la contribution à des cultures particulières à 2100 CHF/ha.

Depuis quelques années, le retrait de nombreux produits phytosanitaires et l'apparition de nouvelles maladies, comme le syndrome des basses richesses (SBR), entraînent des pertes de rendement considérables. L'interdiction du traitement systémique des semences aux néonicotinoïdes s'est traduit par une large propagation de la jaunisse virale transmise par des pucerons. En 2020, cette maladie s'est soldée par des pertes de rendement atteignant 50 %, surtout en Suisse occidentale. Le recul des surfaces est supérieur à la moyenne dans ces régions. Entretemps, de nombreux États de l'UE ont délivré des approbations d'urgence pour traiter les semences aux néonicotinoïdes.

Pour des raisons de santé, la consommation de sucre soulève des critiques dans la société et, en partie, en politique. La consommation de sucre en Suisse dépasse de loin les recommandations de l'OMS. L'industrie alimentaire s'est engagée à réduire la teneur en sucre des yogourts, des céréales pour le petit-déjeuner et d'autres produits dans le cadre de la « Déclaration de Milan ». La plupart des produits affichent entretemps une déclaration transparente.

## Position de l'USP

La production sucrière revêt de l'importance tant pour l'agriculture que pour la chaîne de création de valeur en aval. Cette culture représente un élément précieux de l'assolement et une source importante de revenu pour plus de 4000 familles paysannes. Le sucre suisse affiche un écobilan de 30 % plus favorable que le sucre de l'UE (<https://durabilite.sucre.ch/>) et se révèle indispensable à l'auto-approvisionnement du pays. La culture de betteraves indigènes selon les normes suisses va dans le sens des préoccupations environnementales de la société, telles que la protection du climat. Elle fournit à l'industrie de transformation une matière première importante pour de nombreux produits alimentaires qui se distinguent par leur « Swissness ». Toute baisse de la production entraîne une augmentation des volumes d'importation de sucre beaucoup moins durable. Comme l'a montré une étude indépendante réalisée en 2019, une production rentable de sucre ne peut être garantie en Suisse que si les capacités des deux sucreries sont suffisamment exploitées.

- La production sucrière suisse doit être maintenue sur une surface cultivée de 18 000 hectares au minimum. Les conditions cadres nécessaires doivent être maintenues et, le cas échéant, améliorées. L'USP soutient le maintien de la contribution augmentée à des cultures particulières de 2100 CHF/ha, de même que de la protection douanière minimale de 70 CHF/t de sucre.

La culture en Suisse ne devrait en principe pas être limitée et entravée par des interdictions de produits phytosanitaires plus poussées que dans l'UE. En particulier dans le cas d'une protection douanière limitée, il faut permettre aux producteurs suisses de lutter à armes égales avec leurs concurrents étrangers. Pour résoudre les problèmes liés aux techniques culturales, il faut engager un développement massif des activités de recherche, en particulier des essais variétaux. Toutefois, comme de nouvelles restrictions de l'utilisation des produits phytosanitaires se profilent à l'horizon, l'encouragement de la recherche et de la culture de formes de production particulièrement écologiques doit se poursuivre.

- L'USP salue le programme de recherche lancé par la Confédération pour une culture durable de la betterave sucrière. Les formes de production particulièrement écologiques doivent continuer à être encouragées dans le cadre du système des paiements directs, sans pour autant réduire ou mettre en péril le volume global transformé.
- L'excellente durabilité du sucre suisse doit être mise en avant et rétribuée à sa juste valeur sur le marché. Il s'agit en l'occurrence du sucre produit selon les exigences des PER, d'IP-Suisse ou de Bio Suisse.

En regard du d'auto-approvisionnement de 70 % ou de 55 %, la production sucrière suisse n'est pas à l'origine d'une consommation de sucre excessive dans la population.

- L'USP salue la déclaration transparente du sucre dans les aliments transformés, ainsi que des vastes campagnes d'information et d'éducation en faveur d'une nutrition et des modes de vie sains. La réduction exigée en politique de la consommation de sucre dans la société est à obtenir par une réduction des importations de sucre. Dans la mesure du possible, le sucre consommé en Suisse doit provenir d'une production indigène et durable.

Adoption par la direction de l'USP : 1<sup>er</sup> mars 2021

Prise de connaissance par le Comité de l'USP : 7 avril 2021